



Ce porter partie civil pour qui

Par **louloute54**, le **06/04/2012 à 15:58**

Bonjour,
dans une affaire d agressions sexuels ou d attouchements sur mineur,le procureur ce porte partie civil pour le plaignant ou l accusé? et que signifie qu un procureur ce porte partie civil?

Par **chaber**, le **08/04/2012 à 19:03**

bonjour

une partie civile est toujours la victime